



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du Jeudi 30 Janvier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DEMANDE DE RAPPORTS :

Critérium U11F du 25/1/25 :

Rencontres : AS St Mard 1 – US Vaires 1

Poule : B

N° Rencontre : 30173848

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de la présence de U12F avant la rencontre et de propos après la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mme BOUABANE, dirigeante de St Mard, concernant l'arrivée des joueuses et les événements de la journée

La Commission demande des rapports, pour le 4/02/25, concernant l'arrivée des joueuses, les événements, et les propos à :

- Mme SOUIDI Shakira, éducatrice de St Mard
- Mr SEROUART Florian, éducateur de l'US Vaires